

**L'AN DEUX MILLE DIX, Le VINGT QUATRE SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu et place habituels de ses séances sous la présidence de Michel LOOSVELT, Maire de LOMPRET, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents :** Mmes DEBONNET, DEHAY, HERMEZ, LOORE, TOP, VANDAMME, VERVISCH.  
MM AMPE, BOYER, BRUNEEL, COSTEUR, D'HUYSSER, HESPEL, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER.

**Absent ayant donné pouvoir :** Mr DERYCKE à Mr LAISNEY,

**Absent :** M DUGARDIN

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude BRUNEEL  
Nombre de conseillers en exercice : 19

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 37 et présente Madame Anne-Sophie VERIN Directrice Générale des services du SIVOM Alliance Nord-Ouest et propose aux conseillers sa présence au titre de conseiller technique pour présenter le projet inscrit au point 7 de l'ordre du jour relatif à la modification des statuts du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Il est aussi proposé d'examiner cette proposition en point 3 de l'ordre du jour.

Les conseillers ayant accepté ces propositions, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers présents.

### **1 – INFORMATIONS GENERALES**

Aucune information d'ordre général n'est à apporter à ce jour

### **2 – APPROBATION DES COMPTE -REDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 18 JUIN 2010 ET 06 AOUT 2010 :**

Compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2010 : Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2010 : Adopté à l'unanimité.

### **3 – MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST :**

Monsieur le Maire précise que par délibération N°10/30 en date du 25 juin 2010 le conseil syndical a modifié l'article 3 relatif à son objet, l'article 5 relatif à son fonctionnement et simplifié les articles relatifs au budget en rassemblant les articles « recettes » et « dépenses » sous le titre « budget ».

Une commune ayant demandé le réexamen du nombre de ses représentants au sein du conseil syndical compte tenu de l'augmentation de sa population, les membres du bureau ont décidé de proposer une nouvelle règle de détermination du nombre de représentants au sein du conseil syndical qui serait fonction du nombre d'habitants de la commune et du nombre de compétences déléguées par celle-ci. Les conséquences seront plus sensibles pour les petites communes ayant délégué l'ensemble des compétences optionnelles qui auront un représentant de plus que celles qui n'en auraient délégué qu'une partie.

La répartition proposée est celle figurant ci-dessous :

COMMUNE	Nb d'habitants	Nb de représentants actuellement	Nb de représentants proposé
LOMPRET	2410	1	2
VERLINGHEM	2334	1	2
PERENCHIES	7847	4	4
QUESNOY/DEULE	7033	3	4
MARQUETTE	9854	6	6
WAMBRECHIES	9976	4	6
ST ANDRE	10979	6	6
LAMBERSART	28861	13	13
DEULEMONT			1

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mme VERIN pour la présentation des 2 compétences supplémentaires proposées :

- Aide aux communes sur des actions de Développement Durable.

Mme VERIN précise que suite aux assises du SIVOM il est proposé la mise en place d'actions relatives au développement durable : quinzaine annuelle, actions de promotion, espace info énergie etc....Ces actions seront portées par une association locale, cette solution permettant de recevoir des aides financières.

- Pôle d'accueil du service civique sur le territoire intercommunal.

La loi du 10 mars 2010 a créé un service civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans basé sur le volontariat. Ce n'est ni un emploi, ni une action bénévole. Il vise à apporter un concours personnel et temporaire (6 à 12 mois) à la communauté dans le cadre d'une mission d'intérêt général sur des axes bien définis : Solidarité, Santé, Education, Culture et Loisirs, Sport, Environnement.

Cette action doit permettre aux jeunes volontaires du territoire de s'intégrer dans un programme bien défini en privilégiant la mobilité. Elle permettra de répondre à des besoins insatisfaits qui ne relèvent pas de l'emploi.

Le montant de l'indemnité mensuelle perçue par le jeune s'élèverait 440 € versés par l'état et 100 € versés par la commune, cette dernière pouvant prendre la forme de bons de transport ou de repas.

Monsieur le Maire reprend la parole pour proposer que soient désignés comme représentants titulaires de la commune au SIVOM Alliance Nord-Ouest, lui-même et Jean-Claude BRUNEEL actuellement suppléant et invite les conseillers à se prononcer sur ces modifications concernant le SIVOM.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Mme VERIN qui quitte la séance.

#### **4 – JURY DE CONCOURS RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL ET SPORTIF :**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération et précise que l'appel d'offres est terminé, que 37 dossiers ont été déposés et qu'un jury doit effectuer la sélection avec l'aide de l'organisme chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il rappelle que cette construction est le principal objectif de notre mandat et propose, conformément à la procédure prévue par le code des marchés publics la composition du jury.

En ce qui concerne le jury, la procédure prévue par le code des marchés publics indique que, en fonction des seuils de rémunération des maîtres d'œuvre, les candidatures et les offres sont examinées par un jury, présidé par M. le Maire et constitué de trois collègues avec voix délibérative :

- le collège des élus, comprenant le Maire ou son représentant, président et les membres de la commission d'appel d'offres
- le collège des personnalités désignées par le président du jury – dont le nombre ne peut excéder cinq – s'il estime que leur participation présente un intérêt particulier
- le collège des professionnels également désignés par le président du jury, en nombre égal au tiers des membres du jury.

Peuvent également participer au jury, avec voix consultative, et sur invitation du président du jury, d'une part, le comptable public, et un représentant du Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la Répression des fraudes, et, d'autre part, des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

- collège des élus :

Michel LOOSVELT, président

Jean Claude BRUNEEL

Pierre SPILLIAERT

Jean Claude VINCKIER

- collège des personnalités

1 représentant du Conseil Général

1 représentant de l'Agence de l'urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine

- collège des professionnels

- Bruno POPIEUL – 32, rue Littré – 59000 LILLE

- Ludovic SMAGGHE – 34, rue Cabanis – 59000 LILLE

- Ludovic BRABANT – 10, rue M. Dassault BP 5013 – 59705 MARCQ EN BAROEUL

Vote : Adopté à l'unanimité

**5 – VIREMENTS DE CREDITS**

Mairie

Ajustement d'un montant de 10 € sur l'article 2184 de la section d'investissement.

Vote : Adopté à l'unanimité

Aménagement du bourg

Virement de 10.000 € de l'article 2033 sur l'article 2313 permettant le règlement des frais de publication de l'appel d'offres.

Vote : Adopté à l'unanimité

**6 – INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire précise que cette indemnité est calculée, pour l'exercice 2010, en fonction du montant du budget primitif et propose aux conseillers de voter la délibération correspondante.

Vote :

8 POUR

10 ABSTENTIONS : Mmes TOP, LOORE, HERMEZ, VANDAME, DEHAY.

MM AMPE, LAISNEY, DERYCKE (ayant donné pouvoir à Mr LAISNEY), COSTEUR, HESPEL.

Monsieur le Maire annonce, en conclusion du vote, que la délibération n'est pas adoptée.

Après vérification auprès des services compétents, il apparaît que le résultat de ce vote entraîne l'adoption de la délibération à la majorité des suffrages exprimés.

La délibération est donc adoptée.

**7 – AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE :**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération proposée en précisant que compte tenu de cette revalorisation nous aurions pu dénoncer le contrat mais que les conditions pratiquées par les autres compagnies étant identiques, il est proposé d'accepter le réajustement du taux de cotisation qui passerait de 5,12% à 5,89%.

Vote : Adopté à l'unanimité

## **8 – QUESTIONS DIVERSES :**

Sur proposition de M. D'HUYSSER, le conseil demande au Maire de prendre les dispositions, éventuellement par arrêté, afin que les ouvriers de la société ESTERRA répartis en plusieurs équipes de ramassage des ordures ménagères ne fassent qu'une seule collecte à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ils peuvent consulter au secrétariat de la mairie le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10

Le Maire,

M. LOOSVELT